



# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

## DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CIVRAY

Par délibération en date du 19 février 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Civraisien en Poitou a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Civray.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU porte sur :

### MODIFICATION DU REGLEMENT GRAPHIQUE

- Suppression de l'emplacement réservé n°R12
- Réduction du secteur « AUa » de « Tenue de la Vigne »
- Transformation du secteur « AUa » des « Terres Rouges »
- Réduction de secteur « Ua » au Nord du Bourg

### MODIFICATION DU REGLEMENT LITERAL

- La réalisation des clôtures
- La construction des bâtiments annexes

### MISE EN CONFORMITE DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

**Le dossier de modification simplifiée peut être consulté :**

**Du 4 mars au 4 avril 2019**

A la mairie de Civray et au siège de la CdC du Civraisien en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition, les observations sur le projet pourront être :

- ✓ Consignées sur un registre déposé en mairie et au siège de la Cdc du Civraisien en Poitou
- ✓ Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou – 10 Avenue de la gare – 86400 CIVRAY
- ✓ Communiquées par courriel via l'adresse mail : [urbanisme@civraisienpoitou.fr](mailto:urbanisme@civraisienpoitou.fr)

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la Cdc du Civraisien en Poitou en présente le bilan devant le Conseil communautaire, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.